

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 7 (1922)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.): A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

Avis important.

Nos feuilles d'adresses devant être réimprimées, nous prions les caissiers qui ont des modifications à apporter aux listes qu'ils nous ont remises autrefois, de nous les communiquer avant le **15 mars prochain, dernier délai**.

Nous leur demandons aussi de bien vouloir aviser les abonnés dont les noms nous ont été transmis que le journal leur est adressé d'office et que nous ne pouvons tenir compte des exemplaires qui nous reviennent avec la mention « refusé ».

L'administration.

Pour faciliter l'établissement des comptes annuels.

Il est à notre avis de toute nécessité, cas spéciaux mis à part, que ce soit la même personne qui tienne les livres au cours de l'exercice et qui dresse le compte annuel. Chaque faute commise, chaque erreur constatée est un avertissement salutaire dont le caissier se souvient d'autant mieux qu'elle lui a coûté des heures, parfois des journées de recherches pénibles et angoissantes. Il peut paraître en conséquent superflu de donner quelques recommandations précises destinées à éviter ces erreurs. Si nous le faisons quand même, c'est parce qu'il suffit parfois d'un mot d'avertissement pour éviter bien des ennuis, surtout lorsque c'est l'expérience qui le dicte. Que de fois n'avons-nous pas pris en pitié tel de nos comptables se frappant la tête de désespoir et prêt à tout lancer au diable parce que ses totaux ne concordaient pas.

Et d'abord une règle générale, qu'il ne faut jamais transgresser sous aucun prétexte: une opération quelconque doit *toujours* être inscrite d'abord au Journal, avant toute autre écriture la concernant: report au Grand Livre, établisse-

ment de la quittance, etc. Nous croyons même qu'il est plus sage, pour peu que l'on soit un peu pressé, de renvoyer à plus tard le report au G.-L. plutôt que de faire ce travail à la hâte. A tête reposée, le caissier risquera bien moins de se tromper et les données fournies par les G.-L. pourront être transcrites telles quelles à l'extrait. Nous recommandons aussi d'inscrire toujours avec soin le millésime pour toutes les inscriptions et l'on a réservé avec raison une colonne dans ce but dans les nouveaux formulaires édités par l'Union Suisse.

Les caissiers qui n'ont qu'un mouvement de caisse modeste ne manqueront pas non plus de porter cette indication bien en vue à chaque page du Journal. Les recherches en seront facilitées et certaines erreurs évitées. Lorsqu'un compte est bouclé au cours de l'exercice, et nous pensons surtout à ces petits comptes ouverts pour 2 ou 3 mois seulement et pour lesquels les caissiers économes aiment à utiliser les blancs laissés au bas des pages, il faudra prendre garde de ne le biffer qu'après l'établissement du compte annuel. C'est dans les comptes-courants avec les Banques et plus spécialement avec la Caisse centrale que les caissiers commettent le plus facilement des erreurs et nous conseillons ici de simplifier le plus possible. Il est inutile, selon nous, de reporter tout le détail du relevé de compte semestriel et pour notre part nous conseillons d'inscrire simplement du côté convenable la balance des intérêts. Si l'on veut être absolument exact dans le relevé des frais on les portera en bloc, aux *recettes*, soit au *doit* du compte comptes-courants et à l'*avoir*, dépenses du compte profits et pertes. Une cause de confusion fréquente c'est l'interversion des termes «prélèvement» et «versement» selon qu'il s'agit du compte des particuliers ou de ceux des ban-

ques. Au point de vue de la comptabilité de la Caisse une sortie de fonds est toujours un prélèvement et doit toujours être inscrite sous ce nom et réciproquement une entrée est toujours un versement alors même qu'elle soit un prélèvement sur le compte que la Caisse a en banque.

Une autre source d'erreurs se trouve dans des transcriptions des reports de page à page, notamment au Journal de la Caisse d'épargne. Avant de procéder à un nouveau pointage, travail long et fastidieux, il est prudent de revoir attentivement ces reports. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que le 30 % des erreurs que nous avons corrigées dans une pratique déjà longue n'a pas d'autre cause.

Nous pourrions continuer à l'infini. L'expérience des uns doit servir à tous. Nous sommes persuadé que la grande majorité de nos caissiers arriveront bientôt à dénicher, sans trop de perte de temps, au bout de quelques années de pratique, les fautes qui ont pu se glisser dans leurs livres au cours d'un exercice. C'est à les éviter que ces quelques notes sont destinées.

Actions et obligations.

Suite et fin.

(Voir nos 11 et 12 de 1921).

Du total de l'actif ainsi obtenu, soustraire le montant des dettes, obligations, soldes débiteurs en banques, factures à payer, puis diviser par 400,000, nombre de titres en mains des actionnaires. La société ayant acquis à prix élevés de gros stocks de matières premières, en vue d'une production que l'on estimait devoir demeurer intensive pendant quelques années encore, fut douloureusement atteinte tant par la baisse survenue sur ces matières que par la crise économique et les conditions politiques de l'heure présente qui ralentissent la consommation.

On dut certainement chez Nestlé, en ces derniers semestres, fabriquer à perte, en même temps que la valeur à l'inventaire des approvisionnements demeurés considérables diminuait sans cesse. Le moment pouvait venir où la balance entre l'actif et le passif solderait en déficit. La valeur de l'action aurait alors été réduite à zéro, et c'eût été alors les créanciers obligataires qui auraient été atteints.

Nous ne croyons pas que « Nestlé » en soit ré-

duit à cette extrémité quoique le mutisme gardé par l'administration ait pu faire naître les plus graves soupçons. Et malgré tout, même au prix actuels, ne représentant que la moitié de la valeur nominale de l'action, nous ne saurions jamais, aujourd'hui encore moins que hier, conseiller à aucun de nos paysans d'y risquer ses capitaux. L'argent se gagne plus vite dans l'industrie que dans l'agriculture ; les pertes sont également bien moins sensibles, mais chaque franc économisé, à la campagne, représente une goutte de sueur. Les réserves du paysan ne sont guère consacrées à des dépenses de luxe ; elles sont mises à contribution pour l'amélioration de la propriété et de ses installations, favorisant ainsi une production plus intense à moins de frais. Elles contribuent ainsi directement à la prospérité nationale. Il est donc nécessaire de leur procurer des occasions de placements absolument sûrs, n'autorisant pas sans doute des espoirs d'enrichissement rapide, mais laissant le moins possible de marge aux risques de pertes.

Nos Caisses Raiffeisen ont ici un rôle des plus utile à remplir qu'on n'a jusqu'ici, peut-être, pas suffisamment souligné et rappelé. Les obligations, soit de banques soit de sociétés industrielles, représentent les dettes proprement dites de ces institutions. Elles sont garanties par les réserves, par les immeubles, puis par le capital-actions : en cas de faillite elles se partagent, ce qui reste de l'actif et nous ne connaissons guère de cas où elles n'aient pas touché une partie de leurs avances de fonds. Mais les titres émis par nos Caisses sont autrement sûrs.

Entre tous les placements, dits de pères de famille ce sont ceux qui méritent, et de beaucoup, la préférence des capitalistes modestes qui forment le noyau solide de la population de notre pays. En toute justice elles devraient trouver preneurs à des conditions de taux intérieurs à celles en vigueur sur le marché de l'argent.

Nouvelles des Caisses.

Palézieux-Maracon. — La Caisse de Crédit mutuel de la paroisse de Palézieux-Maracon a tenu son assemblée générale annuelle, lundi 31 janvier dernier, dans la grande salle du café du Véry. Une huitantaine de sociétaires étaient présents. Le rapport du Comité de direction, très complet, passe en revue les divers chapitres des comptes et donne de nombreux renseignements intéressants. En caisse d'épargne il a été versé 68,538,85

francs y compris fr. 14,139,65 d'intérêts capitalisés et remboursé, fr. 65,948,25. Le capital épargne atteint au 31 décembre 21, la somme de fr. 294,521,15. La moyenne de l'avoir de chaque déposant est de fr. 1,115.— il était de 1,101 en 1920. Le compte obligations à terme ascende à fr. 146,600 répartis en 72 comptes.

C'est au chapitre des comptes-courants que le chiffre d'affaires est toujours le plus considérable : il pourrait l'être encore davantage si trop d'argent ne sommeillait pas dans les tiroirs des secrétaires à la campagne.

Il y a cependant progrès d'année en année et le mouvement d'argent sur ces comptes ascende à la somme respectable de fr. 753,710,30 — contre 674,957,55 — en 1920. Le roulement ou mouvement de caisse a été de fr. 1,119,659,40 contre fr. 955,300,40 en 1920, augmentation de fr. 164,358,90 — le bénéfice de l'exercice est de fr. 2262,60; 200 fr. ont été versés au fonds de réserve qui atteint aujourd'hui 7,134,02 francs, et fr. 2000 comptabilisés en amortissement des titres en portefeuilles. — Ce fonds est actuellement de fr. 7,134,02.

Sur préavis du Comité, l'assemblée générale unanime décide de conserver les taux actuels pour les comptes courants débiteurs, 5 3/4 o/o plus comm. de 1/4 o/o, mais de porter régulièrement à 6 o/o l'escompte sur les billets de change, billets à ordre. Les taux de la caisse d'épargne est ramené de 5 1/4 à 5 o/o. Le Comité aura en outre à revoir les taux des obligations hypothécaires, débitrices qui sont actuellement de 5 1/2 o/o, car, comme dit très justement le rapport :

« On ne saurait conserver plus longtemps le taux de 5 1/2 o/o pour obligations hypothécaires le plus souvent à 5 ans de terme du type 1er rang, alors que le Crédit foncier vaudois a porté ses conditions à 6 o/o. Rien ne prouve mieux combien les conditions actuelles sont anormales, que le fait que le premier établissement hypothécaire du pays, créé pour mettre à la disposition de l'agriculture nationale les capitaux nécessaires aux conditions de prix les plus basses possibles, en vienne à exiger des taux pareils, avec des commissions de 2 o/o, alors que des Caisses comme la nôtre, disposant de moins de ressources et payant l'argent plus cher, peuvent encore réaliser des bénéfices et ne sont pas acculées à la faillite. »

Enfin, l'assemblée à l'unanimité a confirmé dans leurs fonctions, les divers membres du Comité de direction et de surveillance qui étaient soumis à réélection. Notons en outre, que l'association qui débutait en 1907 avec 17 membres en compte aujourd'hui 90.

Et maintenant ! que de services rendus par cette utile institution pendant ces 15 années ! et quels témoignages de reconnaissance ne devons-nous pas aux citoyens qui ont été les pionniers de cette œuvre dans notre contrée et dont les noms sont trop connus de tous pour que nous les rappelions ici ! S.

* * *

Groupe Bas-Valaisan. — Le groupe du Bas-Valais au valaisan romand des Caisses Raiffeisen a fait de bonne et utile besogne au cours de l'année dernière ; sa vitalité s'affirme de plus en plus et tout fait présager de nouveaux progrès pour l'avenir. Le chroniqueur aura d'autant plus de joie à les signaler ici qu'ils ne peuvent que susciter une saine émulation au sein des autres groupes de l'Union.

Hérémence. — L'assemblée générale de la Caisse de cette localité a eu lieu le dimanche 29 janvier dernier. Fréquentée par un nombre réjouissant de participants, elle

a pris connaissance avec intérêt, des détails du compte annuel et du bilan exposés par son dévoué Caissier, M. le Curé Ant. Gaspoz. Les comptes bouclent par un bénéfice de 212 francs, après déduction d'un coquet amortissement de 537 francs sur les titres en portefeuille.

Le bilan ascende à 138,307 francs contre 142,883 fr. 06 en 1920 et le roulement d'affaires à 463,321 fr. 06 (1920 : 631,193 fr. 04).

L'assemblée a ensuite approuvé un nouveau règlement d'exécution apportant quelques légères modifications à celui sous lequel on avait marché dès la fondation de la Caisse en 1909. Les changements adoptés, motivés par l'expérience, ne pouvaient que contribuer à la prospérité d'une institution dont l'action bienfaisante s'est manifestée de façon si évidente à diverses reprises, et tout spécialement lors de l'incendie d'Euseigne. X.

Bilan au 31 décembre 1921

Bénéfices répartis

Actif	Passif
72.535,23 Caisse	—
869.682,28 Banques	283.660,70
678.265,15 Portefeuille d'effets	—
6.371.713,74 Comptes-courants	4.259.200,74
— Comptes créditeurs	4.386.002,80
— Obligations	501.200,—
2.584.062,50 Fonds publics	—
254.035,— Ctes de nantissements	—
— Intérêts d'obligations	9.292,10
— Intérêts des parts soc.	43.775,—
3.452,50 Coupons encaissés p. tiers	—
3.670,— Cautions	3.670,—
3.276,21 Livres et matériel	—
1,— Mobilier	—
171.000,— Immeubles	—
— Parts sociales	908.000,—
— Réserves	80.000,—
Effets de change en nantissement	480.000,—
Comptes des traites	55.858,40
— Cte profits et pertes	1.033,87
<u>11.011.693,61</u>	<u>11.011.693,61</u>
Bilan en 1919	13.046.506,70
» » 1920	12.243.201,41

Répartition du bénéfice

Bénéfice brut en 1920	58.808,87
Intérêts des parts sociales	—
843.000,— à 5 % p. 1 an	42.150,—
65.000,— à 5 % p. 6 mois	1.625,—
Versement au fonds de Réserve	14.000,—
A compte nouveau	1.033,87
<u>58.808,87</u>	<u>58.808,87</u>

Mouvement général

de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses
de Crédit mutuel, pour 1921

Doit		Avoir
40.273.059,13	Caisse (au Bur. cent.)	40.258.295,11
64.084.704,34	Banques	63.574.334,41
15.082.702,30	Portefeuille d'effets	15.056.164,90
47.354.614,94	Ctes-cour. des Caisses	46.623.840,50
3.004.467,33	Comptes créditeurs	2.400.030,98
177.000,—	Obligations	133.400,—
10.095.574,45	Fonds publics	11.238.735,95
298.352,60	Prêts sur nantissém.	698.692,60
25.055,20	Intérêts d'obligations	23.621,80
31.000,—	Int. des parts sociales	43.775,—
724.866,90	Encais. de coupons	722.176,90
241.428,—	Cautions	241.428,—
10.300,25	Dép. de livres et matér.	26.138,58
7.185,10	<i>Raiffeisenbote et Messenger</i>	7.185,10
6.810,50	Compte mobilier	6.810,50
—	Parts sociales	247.000,—
—	Fonds de réserve	14.000,—
1.126.624,79	Cte de profits et pertes	1.126.378,25
2.881.000,—	Lombard	3.098.000,—
2.832.421,60	Traites et remises	2.888.158,85
171.000,—	Immeubles,	
<u>188.428.167,43</u>		<u>188.428.167,43</u>
Mouvement d'affaires en 1920		183.281.088,58

Le drainage de l'épargne et le crédit mutuel.

(Suite)

Cette immense fortune, grâce à la puissance d'épargne du peuple suisse, et par le fait de la capitalisation d'une partie des arrérages, s'accroît considérablement d'année en année. Ceci établi, nous nous demandons si son emploi répond en tous points aux besoins d'activité agricole et industrielle de notre Etat ?

Pour répondre à cette question, il suffit de connaître sommairement la nature des placements. D'après les déclarations de nos gouvernants, les trois quarts de nos épargnes sont placés en rentes d'Etat, en actions et obligations des chemins de fer fédéraux, de la Confédération, des villes, des cantons, des sociétés industrielles, d'établissements de crédit. Il serait trop long de rechercher les avantages que ces em-

ploiis offrent à l'industrie, bien que l'agriculture ait à souffrir de cet exode, puisque les caisses rurales fribourgeoises manquent actuellement de disponibilités. Nous n'avons pas à entrer dans cette appréciation, quoique les catastrophes qui se produisent malheureusement de temps en temps, nous autorisent à penser que si les capitaux sont souvent sollicités pour des entreprises utiles, si leur groupement a aidé aux grandes transformations dont ce siècle a été témoin, il arrive assez fréquemment qu'ils ne sont dirigés que vers des combinaisons douteuses, très aléatoires, et où l'appât des gros bénéfices est le mirage qui les attire, les séduit et les dévore.

Il n'est pas besoin, croyons-nous, de citer des exemples qui sont présents à l'esprit ; il y a des pages trop douloureuses qu'il convient de ne pas feuilleter en ce moment, car elles ont laissé des souvenirs saignants, dans la petite épargne surtout. Si au moins ces tristes épreuves pouvaient ne pas être de si tôt oubliées et nous apprendre à être plus circonspects dans le placement des fruits de notre prévoyance.

Il importe de ne pas oublier que toute agglomération de capitaux engendre des convoitises ; car, si elle constitue un levier puissant pour accomplir de grandes entreprises, elle devient aussi l'objet de visées malsaines de la part de ceux (et ils sont nombreux) qui trouvent bon de se constituer des fortunes avec le fruit péniblement amassé du travail et des privations des classes laborieuses. Nous voyons d'un côté l'ouvrier rural, le salarié, le petit fermier, le modeste agriculteur, travailler de l'aurore au couchant, se privant quelquefois, souvent même, du nécessaire pour mettre chaque jour en réserve quelques francs destinés, dans une sainte pensée de prévoyance, à l'éducation des enfants, aux besoins des vieux jours, de cette période de la vie, où le corps, affaibli par les fatigues endurées, n'aspire qu'au repos. Et, d'autre part, nous voyons des exploiters sans conscience, élisant domicile dans les grands centres, menant la vie à grandes guides, guettant cette épargne sacrée comme des vampires leur proie. Et nous tairions-nous ? N'est-ce pas notre devoir de crier à cette légion de travailleurs : Ouvrez les yeux, défiez-vous, protégez vos économies ; car, en fait d'épargne, le protectionnisme s'impose !

(A suivre.)